

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 04 Octobre 2017

DATE DE CONVOCATION : 28 septembre 2017

PRESIDENT : Bertrand MAURIS-DEMOURIoux, Maire

PRESENTS : Mesdames et Messieurs Jean-Paul BALLALOUd, Florent BRASIER, Pascale CAVORET, Marie-Hélène CHAVES, Marion COMTE, Giovanni CORRIAS, Rémi DELSANTE, Valérie FERRARINI, Véronique FOREL, Claude GOY, Jean-Paul GUIGNARDAT, Arnaud MANIGLIER, Nicolas STRIGINI, Laurence NENNIG, Jean-Michel PASQUIER, Paul PASQUIER, Christophe PERY, Nathalie RIOU, Sandrine TRINCAT, Laurette ZANON

ABSENTS EXCUSES : Christian DUPONT, Isabelle FRACHON BOURQUI (pouvoir donné à Christophe PERY), Julie HOLLOSI (pouvoir donné à Véronique FOREL), Hervé LEMOS, Isabelle MONTMASSON (pouvoir donné à Nathalie RIOU), Vincent MUNKA (pouvoir donné à Paul PASQUIER), Christelle PIERRARD (pouvoir donné à Bertrand MAURIS-DEMOURIoux), Lilian RUBIN-DELANCHY (pouvoir donné à Sandrine TRINCAT)

SECRETARE: Paul PASQUIER



M le Maire a proposé l'approbation du procès verbal de la séance du 24 juillet 2017 et a demandé d'intégrer les observations formulées par M Christophe PERY
Il a proposé de soumettre l'approbation de ce P.V au prochain conseil municipal

DECISIONS MUNICIPALES

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a rendu compte au Conseil Municipal des décisions municipales suivantes :

- ❖ ***DM2017_08_11*** : Avenant marché public 2012-T17 – Marché d'Exploitation des Installations Thermiques – Conduite et entretien des chaufferies des bâtiments communaux – Prolongation du contrat

Il a été décidé de prolonger le délai du contrat relatif à la conduite et l'entretien des chaufferies des bâtiments communaux attribué à DALKIA France (Siège social-Saint André Lez Lille-59/Agence Centre Rhône Alpes-Lyon-69)- il est prolongé de six mois maximum à compter du 1^{er} juillet 2017.

- ❖ ***DM2017_08_12*** : Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre 2015-T07 intitulé : réseaux EU-EP/réseau AEP/production AEP – lot 2: traitement de la source d'eau potable de Monnaz

Il a été décidé d'accepter la proposition du cabinet HYDRETTUDES d'Argonay (74) fixant le forfait définitif de la mission de maîtrise d'œuvre pour l'opération de traitement de la source d'eau potable de Monnaz à **3 510,00 € hors taxes**.

Le forfait définitif ainsi fixé, la facture d'honoraires définitive (DGD) peut être établie :

- Forfait provisoire : 5 290.00 euros HT
- Honoraires déjà payés : 2 230.00 euros HT
- Forfait définitif : 3 510.00 euros HT
- Facture DGD : 1 280.00 euros HT

❖ **DM2017_08_13 : Attribution de marché public 2017_T04 – Marché de travaux de démolition des maisons PINGET, TORNIER et de la POSTE**

Il a été décidé d'attribuer le marché de démolition des maisons Pinget ; Tornier et de la Poste à :

- **Lot 1 – Désamiantage** : NSDP SAS - 94 rue François Mourioux, 87220 Feytiat pour un montant de 26 880,00 € TTC ;
- **Lot 2 – Démolition** : G PLANTAZ SAS - 65 Rue des Métaux, 74970 Marignier pour un montant de 85 500,00 € TTC

❖ **DM2017_08_14 : Convention d'occupation temporaire du domaine public par EDF dans le cadre des travaux liés à la conduite forcée du Giffre**

Il a été décidé de signer une convention d'occupation temporaire avec la société EDF pour l'utilisation des parcelles communales suivantes :

- Parcelle 14 Section A : elle sera destinée à accueillir la base de vie du chantier.
- Les parcelles 1996, 2889, 2891 et 2893 seront utilisées pour faire circuler des engins.

L'autorisation d'occupation est consentie à titre gratuit pour la durée du chantier jusqu'au 31 janvier 2018.

❖ **DM2017_09_15 : Prolongation de convention d'occupation d'un logement au 1^{er} étage sis 405, avenue de Chatillon à titre onéreux et précaire au profit de M. Luc SELLESLAGS**

Il a été décidé de louer à titre précaire un logement de 35 m², situé 405, avenue de Chatillon, situé au 1^{er} étage pour un loyer mensuel de 270 €, chauffage compris.
(Loyer HC : 217,70 €/mois - Provision mensuelle chauffage : 52,30 €/mois).

❖ **DM2017_09_17 : Prolongation du délai d'exécution du marché public 2015-A02 – Lot 1 - Révision du Plan Local d'Urbanisme**

Il a été décidé de prolonger le délai d'exécution relatif au marché public n° 2015-A02-L1 concernant les prestations pour la révision du Plan Local d'Urbanisme au motif suivant :

- Le délai initialement prévu avait pour objectif d'élaborer le PLU avant la caducité des POS en mars 2017 issue de la loi ALUR.

Compte tenu de la complexité de la procédure, ce délai était contraint ; la commune a souhaité privilégier la concertation en prolongeant le délai d'exécution.

La durée d'exécution du marché public est de ce fait portée à 28 mois.
Les autres clauses du marché sont inchangées.

❖ **DM2017_09_18 : Renouvellement de la convention d'occupation du domaine public avec la SAS G. PLANTAZ au Giffre**

Il a été décidé de conclure une nouvelle convention d'occupation du domaine public au profit de la SAS G. PLANTAZ pour des terrains situés au Giffre.

La convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 03 octobre 2017 renouvelable pour une période d'un an par tacite reconduction.

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

A ACCEPTÉ la constitution de servitude de passage afin d'installer des réseaux humides sur la parcelle cadastrée section A n°3016 sans indemnité à la charge de la commune

A AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer la constitution de servitude et toute pièce se rapportant à ce dossier

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

A AUTORISÉ M le Maire à signer avec chaque professionnel de santé participant au projet de la Maison de santé à Marignier un protocole d'accord.

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

Dans le cadre de l'extension et renforcement des réseaux humides avenue de la Plaine et avenue de la Mairie,

A APPROUVÉ le projet de convention de passage de canalisations de toute nature en terrains privés

A AUTORISÉ M. Le Maire à signer une convention avec chaque propriétaire concerné

A AUTORISÉ M. Le Maire à entreprendre les démarches éventuellement nécessaires pour procéder à l'enregistrement de ces conventions

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

A VALIDÉ la totalité de l'opération de révision du schéma directeur d'assainissement

A VALIDÉ le montant de 24 260 euros H.T

A VALIDÉ l'engagement de la collectivité à mener à terme cette opération

A SOLLICITÉ les aides du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau pour cette opération

A AUTORISÉ le Département à percevoir l'aide attribuée par l'Agence pour le compte de la commune et à la lui reverser

A DEMANDÉ l'autorisation au Conseil Départemental de la Haute Savoie et à l'Agence de l'eau de pouvoir commencer les travaux par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées

*Le Conseil,
à l'unanimité,*

A VALIDÉ la totalité de l'opération de révision du schéma directeur d'eau potable

A VALIDÉ le montant de 9945 euros H.T

A VALIDÉ l'engagement de la collectivité à mener à terme cette opération

A SOLLICITÉ les aides du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau pour cette opération

A AUTORISÉ le Département à percevoir l'aide attribuée par l'Agence pour le compte de la commune et à la lui reverser

A DEMANDÉ l'autorisation au Conseil Départemental de la Haute Savoie et à l'Agence de l'eau de pouvoir commencer les travaux par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées

*Le Conseil,
à l'unanimité,*

A APPROUVÉ les prix nouveaux

308.00 – mise en peinture de la couverture et des supports de garde-corps au prix de 5 445.00 € HT / F

- ⇒ Quantité prévisionnelle : 1 F
- ⇒ Montant HT prévisionnel : 5 445.00 € HT

608.00 – fourniture et mise en œuvre de béton de calage au prix de 145.78 € HT / U

- ⇒ Quantité prévisionnelle : 9 U
- ⇒ Montant HT prévisionnel : 1 312.02 € H.T.

proposés en ce sens par le maître d'œuvre de l'opération pour un montant de dépenses prévisionnelles supplémentaires de 6 757.02 € H.T. (prix appliqués aux quantités réellement exécutées), soit une augmentation prévisionnelle de 1.07 % du montant du marché.

A AUTORISÉ M. le Maire à signer l'avenant correspondant et à le mettre en œuvre.

Le Conseil,

A APPROUVÉ les plus-values de

Mise en peinture des garde-corps de la passerelle au prix de 2 300.00 € HT

- ⇒ Quantité prévisionnelle : 100 m.l.
- ⇒ Montant HT : 23.00 € HT/m.l.

Mise en œuvre de deux volées d'escaliers sur le parvis en rive-gauche au prix de 4 950 € HT

- ⇒ Quantité prévisionnelle : 1 F
- ⇒ Montant HT : 4 950 € H.T.

proposées en ce sens par le maître d'œuvre de l'opération pour un montant de dépenses prévisionnelles supplémentaires de 7 250.00 € H.T. (prix appliqués aux quantités réellement exécutées), soit une augmentation prévisionnelle de 1.10 % du montant du marché.

A AUTORISÉ M. le Maire à signer l'avenant correspondant et à le mettre en œuvre.

Vote : 21 Pour

6 Abstentions (Ms RUBIN DELANCHY Lilian, Jean-Michel PASQUIER, Christophe PERY, Mmes NENNIG Laurence, FRACHON BOURQUI Isabelle, Sandrine TRINCAT)

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

Dans le cadre de la réalisation d'un plateau surélevé et d'un carrefour à feux avenue d'Anterne, au droit de la rue des Glières

A APPROUVÉ la convention d'autorisation de voirie et d'entretien telle que proposée par le Conseil Départemental

A AUTORISÉ M. Le Maire à signer cette convention ainsi que tout document afférent ayant pour objet de la conduire à bonne fin

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

Dans le cadre de la réalisation d'une voie de tourne à gauche depuis l'avenue du Vieux Pont vers l'avenue de la Mairie

A APPROUVÉ la convention d'autorisation de voirie et d'entretien telle que proposée par le Conseil Départemental

A AUTORISÉ M. Le Maire à signer cette convention ainsi que tout document afférent ayant pour objet de la conduire à bonne fin

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

Dans le cadre de l'implantation des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables sur des propriétés communales

A APPROUVÉ la convention d'occupation du domaine public telle que proposée par le SYANE et annexée à la présente

A AUTORISÉ M. Le Maire à signer cette convention ainsi que tout document afférent ayant pour objet de la conduire à bonne fin.

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

Dans le cadre de l'opération relative aux travaux « Extension des réseaux humides avenue de la Plaine (RD19) – avenue de la Mairie (RD6), rues des Balances et avenue des Paccots»,

A APPROUVÉ le plan de financement et sa répartition financière

- D'un montant global estimé à 46 739.00 € TTC ;

- Avec une participation financière de 30 % du SYANE soit 10 349.34 € TTC

A APROUVÉ la convention à conclure avec le SYANE ayant pour objet :

- de désigner le commune comme maître d'ouvrage de l'ensemble de l'opération de renforcement et d'extension des réseaux humides dans l'avenue de la Plaine et l'avenue de la Mairie comprenant également le génie civil des réseaux secs en domaine privé ;

A AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer cette convention avec le SYANE et à entreprendre toute les démarches nécessaires pour la conduire à bonne fin.

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

Dans le cadre des modalités d'accompagnement d'un nouvel agent dans ses fonctions par le CDG 74

A ÉMIS un avis favorable pour le recrutement d'un vacataire à raison de 24 heures maximum d'interventions dispensées par séances de 2 heures

A ACCEPTÉ la rémunération de cet intervenant extérieur, sous forme de vacations horaires, fixée à un montant horaire brut de 28 €

A AUTORISÉ le Maire à signer tous documents afférents à cette mission

A DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

A DÉCIDÉ le recours au contrat d'apprentissage

A DÉCIDÉ de conclure à compter du 1^{er} octobre 2017 un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Bâtiments	UN	CAP MAINTENANCE DES BATIMENTS DE COLLECTIVITE	1 an (2 ^{ème} année)

A DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget

A AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec le Centre de Formation d'Apprentis.

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

A ACCEPTÉ de rémunérer les agents du pédibus en référence à l'indice minimum du 1^{er} grade de la catégorie C (à ce jour IB 347 – IM 325) à compter du 1^{er} octobre 2017

A INSCRIT au budget les crédits correspondants.

*Le Conseil,
à l'unanimité,*

A AUTORISÉ M. Le Maire à répondre à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par l'Agence Française de la Biodiversité

A SOLLICITÉ l'Agence Française de la Biodiversité pour une participation financière dans le cadre la création d'un atlas de la biodiversité.

*Le Conseil,
à l'unanimité,*

A ACCEPTÉ le retrait des communes d'Araches- la-Frasse, Chatillon sur Cluses, Le Reposoir, Magland, Mont Saxonnex, Nancy sur Cluses en tant que membre du syndicat si la carte « affaires scolaires » est supprimée.

*Le Conseil,
à l'unanimité,*

A ACCEPTÉ le projet de modification des statuts du SIVOM de la région de Cluses afin de :

- Substituer la Communauté de Communes des 4 Rivières au SIVOM Risse et Foron et à la commune de St Jeoire, au sein du SIVOM, pour les compétences « incinération » et « Tri sélectif » ; le périmètre de ces 2 collectivités étant inclus en totalité dans le périmètre de la Communauté de Communes
- Retirer des statuts, la compétence « Affaires Scolaires » qui n'est plus exercée par le SIVOM de la région de Cluses
- De prendre acte du retrait des communes d'Araches- la-Frasse, Chatillon sur Cluses, Le Reposoir, Magland, Mont Saxonnex, Nancy sur Cluses en tant que membre du syndicat, suite à leur sollicitation en vue de la suppression de la compétence « Affaires scolaires »
- De prendre acte du démantèlement de la station d'épuration de St Jeoire, réalisé fin 2015, remplacé par le nouveau réseau intercommunal Giffre et le poste de refoulement de Marignier

*Le Conseil,
à l'unanimité,*

A DONNÉ un avis favorable au rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2016

Le Maire,
Bertrand MAURIS-DEMOURIOUX

Affiché du 10 octobre 2017
au